COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence de Mme le Maire, Isabelle PERIGAULT.

Etaient présents :
Isabelle PERIGAULT, Patrick CHEVRY, Nathalie DOUKHAN, Raynal SOYEZ, Sandrine LEGRAND, Céline BOUTIGNY, Maryline COLAS, Enrico PIRES, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS MARQUES, David MATIAS, Floriane ROUSSELET, Isabelle GUYOT.

Absents : François BIDAULT (pouvoir à Isabelle PERIGAULT) – Stéphane AUVRAY

Secrétaire de séance : Sandrine LEGRAND

Mme le Maire déclare la séance ouverte et elle propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **SDESM (adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint)**
- **Déplacement des limites de l'agglomération de la commune sur la RD 231**

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2025

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

MAPA – APPEL D'OFFRE – COR Voirie

Après lecture de l'analyse des offres remises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Mme le Maire à signer le MAPA (aménagements sécuritaires sur la rue de l'Eglise) avec l'entreprise PAGOT pour une somme de 126 281,05 € HT, soit 151 537,26 € TTC, ainsi que toutes pièces afférentes à ce MAPA et avenants éventuels.

Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

Vu la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

Vu la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Déplacement des limites de l'agglomération de la commune « RD 231 »

Madame le Maire expose au Conseil que la zone agglomérée située le long de la Route Départementale 231 s'est étendue et a bien le caractère de rue entre les parcelles section ZA n°6 et n°39.

Suite à l'avis favorable de l'Agence routière départementale de Provins.

Mme le Maire propose à l'assemblée de modifier les limites de l'agglomération comme suit :

Désignation de la zone traversée	Voie	Repères kilométriques et géographiques
Agglomération LE PLESSIS FEU AUSSOUX	RD 231 Route de Provins	Sens décroissant des PR : du PR 24+651 (entrée) au PR 24+207 (sortie) Sens croissant des PR : du PR 24+185 (entrée) au PR 24+650 (sortie)

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable au déplacement des limites de l'agglomération de la commune sur la RD 231.

Information :

Mme le Maire informe que la demande de subvention « Fonds d'Equipement Rural » pour le projet de restauration du mur en pierres et remplacement du portail du cimetière a été acceptée et le montant sera arrêté lors de la prochaine commission permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Le Maire
Isabelle PERIGAULT